

## DDFIP du Val-d'Oise : Modalités d'accueil des usagers à compter du 2 novembre 2020

La DDFIP (Direction Départementale des Finances Publiques) du Val-d'Oise vous informe que, compte tenu du contexte sanitaire lié à la pandémie de la COVID-19 et de la mise en place d'un nouveau confinement de la population, la plupart des services de la Direction départementale des Finances publiques du Val-d'Oise (services des impôts des particuliers, services des impôts des entreprises, trésoreries en charge de la gestion du secteur public local, trésorerie Val-d'Oise Amendes, paierie départementale...) accueille les usagers **uniquement sur rendez-vous à compter du lundi 02/11/2020.**

Les réponses aux interrogations des usagers et la prise de rendez-vous peuvent se faire par différents canaux :

- par **la messagerie sécurisée** du site [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) [1] à partir de votre espace particulier ou votre espace professionnel ;
- par **courriel** (merci de vous référer à l'adresse mail figurant sur votre courrier ou d'utiliser le formulaire en ligne de la rubrique "Contact" du site [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) [2]) ;
- par **téléphone** (merci de vous référer au numéro d'appel figurant sur votre courrier).

---

**URL source** : <http://www.ville-chaumontel.fr/content/ddfip-du-val-doise-modalites-daccueil-des-usagers-compter-du-2-novembre-2020>

### Liens

[1] <https://www.impots.gouv.fr/portail/>

[2] <https://www.impots.gouv.fr/portail/contacts>